



Communiqué de Presse

Nantes, le 2/12/2020

Circuits courts : Une charte d'engagement pour promouvoir et développer les produits locaux dans les GMS de Loire-Atlantique

Afin de développer les circuits courts et la production locale, la CCI Nantes St-Nazaire et la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire signent une charte d'engagement avec plusieurs enseignes de la grande distribution.

La crise sanitaire et la période de confinement ont mis en lumière la nécessité de favoriser le rapprochement des consommateurs de leurs producteurs locaux. Devant cette situation exceptionnelle, la CCI Nantes St-Nazaire a réuni en mai dernier la Chambre d'Agriculture et plusieurs enseignes de la distribution, afin de répondre à ce nouvel enjeu pour les consommateurs et les producteurs.

Plusieurs constats sont nés de ces échanges :

- Le changement des habitudes de consommation et des pratiques d'achats ont désorganisé certaines filières
- Des difficultés d'écoulement pour certains producteurs locaux en raison de la fermeture de certains établissements, notamment ceux de la restauration commerciale ou collective
- Dans le même temps, les acteurs de la GMS ont dû faire face à des ruptures d'approvisionnement, alors même que certains produits auraient pu être fournis par ces mêmes producteurs locaux

- La mise en place de démarches de soutien des enseignes de la GMS pour le référencement de producteurs locaux

Face à cette volonté de se rapprocher, exprimée par les producteurs locaux et les enseignes de la distribution, et afin de développer les circuits courts, la CCI Nantes St-Nazaire et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire signent une charte d'engagement avec les enseignes Auchan, Carrefour, Intermarché, Leclerc et Système U de Loire-Atlantique.

L'objectif premier de cette Charte d'engagement est de

- Développer notre territoire avec nos producteurs locaux,
- Rester dynamique sur la production locale
- Développer l'offre de production locale et les circuits courts au sein des enseignes signataires

Les producteurs locaux visés par ce travail sont à la fois les producteurs locaux (fruits & légumes, viandes, poissons, vins...) mais également les entreprises de transformation locales qui sont nombreuses sur notre territoire.

Pour cela, les deux chambres consulaires prennent plusieurs engagements.

- **Fédérer les enseignes de la distribution** pour développer l'offre locale en magasin
- **Informers les producteurs locaux des attentes et opportunités des enseignes de la distribution**
- **Accompagner les producteurs locaux** pour répondre aux besoins des enseignes
- **Sourcer les producteurs locaux** afin de répondre aux des besoins des enseignes

Les enseignes GMS prennent également des engagements :

- **Rencontrer les producteurs locaux** souhaitant se faire référencer et leur apporter une réponse sous un délai moyen de 1 mois,
- **Proposer une politique de prix partagée visant à satisfaire les 2 parties,**
- **Proposer une période test** et un prix validé avec le producteur local. La période test permettant de valider la valeur produit au regard des attentes client. La période de test validée, l'enseigne s'engage sur un contrat avec le producteur avec une politique de prix partagée
- **Développer et promouvoir les produits locaux**
- **Développer la visibilité des produits locaux**

Cette charte d'engagement pour promouvoir et développer la vente des produits locaux dans les enseignes de distribution de Loire-Atlantique constitue une nouvelle base de travail dans les relations entre les producteurs locaux et les enseignes de distribution signataires.